



NOTE DE LECTURE

ÉRIC GLATRE

Histoire(s) de vin

Cet ouvrage n'est pas une somme. C'est un chai, une succession de tonneaux de savoirs ! Éric Glatre, historien et écrivain champenois, laisse vivre et transmettre autant sa passion que son érudition du vin tout au long des 340 pages de cet ouvrage sous-titré «*33 dates qui façonnèrent les vignobles français*». Des Gaulois à l'AOC «*Alsace Grand Cru*», ce docteur en histoire antique et auteur de nombreux ouvrages dans le domaine du vin et de la gastronomie, nous en apprend beaucoup sur l'invention du tonneau, la Loi Gombette aussi appelée loi des Burgondes qui régleme la culture de la vigne et l'élaboration du vin, mais également sur l'apport agronomique des hommes de Dieu au secteur viti-vinicole.

Éric Glatre nous enseigne aussi le «*privilège*» des vins de Bordeaux ou encore la volonté du Duc de Bourgogne, Philippe II Le Hardi, d'éradiquer «*le vil Gamay*». La Loi Gombette stipule notamment qu'un homme libre ayant détruit une vigne de jour devra payer une amende de trois sous d'or «*pour une telle audace*», mais qu'un esclave commettant le même délit sera frappé à coups de bâton. Le lecteur se réjouira de la bataille qui a longtemps tenu en haleine les vins de Champagne et ceux de Bourgogne, toute la question étant de savoir si «*le vin de Reims est plus agréable et plus sain que celui de Bourgogne*». Une querelle qui a duré plus d'un siècle en raison... de la rivalité de deux médecins ! Ce même lecteur en apprend plus sur l'apparition du bouchon de liège, de la bouteille en verre, du champagne, etc.

À travers ses 33 chapitres, on sent tout l'amour qu'Éric Glatre porte à tous les vignobles français même si l'Or du jura et les vins d'Alsace ne semblent pas le laisser insensible.

Éric Glatre : Histoire(s) de vin. Éditions du Félin, 340 pages, 25 euros.